



REPUBLIQUE FRANCAISE

ASSEMBLEE DE PROVINCE

N° 12 - 2003/APS

du 2 avril 2003

AMPLIATIONS

Com Del-----	1
Congrès-----	1
Gouvernement-----	1
APS-----	40
SGPS-----	2
SAPS-----	1
Payeur-----	2
Directions-----	9
JONC -----	1

E R R A T U M

**A la délibération n° 11-2003/APS du 2 avril 2003
modifiant la délibération n° 8-99/APS du 15 juin 1999 portant désignation
des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs**

Dans l'article 1^{er}, « secteurs formation et emploi » :

Lire : A la commission des bourses avec affectation spéciale : Mme Pascale DALY remplace Mme Pascale BASTIEN-THIRY.

Au lieu de : A la commission d'appels d'offres des marchés provinciaux : Mme Pascale DALY remplace Mme Pascale BASTIEN-THIRY.

ARTICLE 2 - La présente délibération sera transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

LE PRESIDENT DE SEANCE

Pierre BRETEGNIER